

**Procès-verbal
de la F3SCT Spéciale de l'IUT de Cachan
du jeudi 12 octobre 2023**

Etaient présents :

Mesdames : *BOUTARD, LOHEZIC, PETIT-ROGER, SVAB, TUBIANA*

Messieurs : *ARDILLIER, DE OLIVEIRA ALVES, DIDIER, GAUTREAU, KLEIN, LEROUX,
PELLARDY, PERONNY, POUJOULY, REINBOLD*

(Représentants des personnels votants)

Absents excusés : *M. BIENVENU, Mme BOIVIN, M. FEKETE, M. POQUILLON, M. RAIN, M. REMY, M. SIMON, M. THIEBAUT, Dr TOURNIER,*

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la F3SCT Spéciale du 29 juin 2023
2. Point sur les violences sexistes et sexuelles
3. Point RH
4. Point sur les souffrances au travail à l'IUT de Cachan
5. Point sur les travaux
6. Question(s) et information(s) diverse(s) : point sur les demandes spécifiques en matière d'aménagement pour les étudiants

Francisco DE OLIVEIRA ALVES ouvre la séance à 14h.

1. Approbation du procès-verbal de la F3SCT Spéciale du 29 juin 2023

Aucune remarque n'est formulée par les représentants des personnels et membres de la F3SCT.

Le procès-verbal de la F3SCT du 29 juin 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

Nombre de représentants des personnels	5
Nombre de votants	5
Pour	3
Contre	0
Abstention	2

2. Point sur les violences sexistes et sexuelles

Rapporteur : Emilie ROGER

Le module de formation e-learning sur les violences sexistes et sexuelles (VSS) a été réalisé, l'an dernier, à la demande de la Présidence de l'Université par un groupe-projet composé de Mmes Emilie ROGER, Anaïs BOHUON, Sarah BORATAV et Eliana AUGUSTOVAZ, expertes de l'Université en matière de VSS, et en collaboration avec des experts juridiques de JuriSup (réseau des DAJI des universités et écoles françaises).

L'Université a manifesté sa volonté d'endiguer les violences sexistes et sexuelles dans toutes ses communautés (étudiants, enseignants et personnels administratifs) et a souhaité un format de formation pertinent et efficace pour toucher près de 70 000 personnes.

Le module de formation e-learning, d'une durée d'1h30, a pour objectifs :

- de savoir définir et repérer les quatre grands types de VSS :
 - Outrage sexiste (simple et aggravé)
 - Harcèlement sexuel
 - Agression sexuelle
 - Viol
- d'agir en situation et de savoir utiliser les dispositifs existants pour signaler une VSS dont on est victime ou témoin.

Ce module se compose d'un tronc commun (sur le cadre juridique) et de quatre parcours (étudiants, doctorants, encadrants et personnels) avec des mises en situation et un quizz. Il est disponible sur e-campus en langue française et prochainement en langue anglaise. Il se conclut par une présentation des clés pour agir et prévenir et par la communication des contacts de la cellule VSS.

A l'issue de la formation, une certification est délivrée, attestant du suivi du module et de la réponse au quizz.

Le déploiement de ce module a débuté le 1^{er} septembre 2023.

Emilie ROGER présente les pistes de déploiement :

➤ **Après des étudiants :**

Il a été proposé à chaque composante de définir, dès la rentrée 2023/2024, les modalités de déploiement du module sachant que le celui-ci doit être intégré lors des semaines de rentrée pour les étudiants de première année (BUT 1 et L1). Pour les étudiants de BUT2, BUT3, L2 et L3, il s'agira d'une information individuelle.

Il est cependant déconseillé d'organiser cette formation en amphi, ce format n'étant pas adapté à ce module.

Le module n'a pas encore été déployé pour les étudiants en Master ; il le sera dès que la version anglaise sera disponible dans la mesure où les Master comptent de nombreux étudiants internationaux.

Le premier questionnaire de satisfaction a permis de faire ressortir les informations suivantes :

- Une note de 4,2/5 est attribuée à cette formation,
- Une très forte proportion de répondants recommande le module VSS,
- 88% des répondants utiliseront les notions vues en formation dans le cadre de leurs études,
- 93% des répondants se déclarent suffisamment informés pour agir contre les VSS.

➤ **Après des doctorants :**

Cette formation est obligatoire pour les doctorants inscrits à l'Université. Le suivi est assuré par la Maison Du Doctorat.

➤ **Après des encadrants de doctorants :**

La formation est accessible à tous les encadrants du périmètre large sur la base du volontariat dans la mesure où le module est intégré dans un parcours de formation plus global « Encadrer un doctorant ».

Pour les directeurs de thèse candidats à l'HDR et pour les personnes demandant l'autorisation de diriger une thèse sans HDR, cette formation est obligatoire dès la rentrée 2023/2024.

➤ **Après des personnels :**

A partir de la rentrée 2023/2024, la formation est obligatoire pour l'équipe Présidence, mais aussi pour les directeurs et directeurs adjoints de composantes, les doyens et doyens adjoints ainsi que pour les directeurs et directeurs adjoints des Graduate School et les directeurs de services centraux et DDGS.

La formation sera recommandée à tous les nouveaux personnels de l'Université et sera intégrée dans un parcours de formation plus global qui devra être réalisé dans la première année de la prise de fonctions.

Cette formation est conseillée et recommandée pour les enseignants et enseignants-chercheurs. Elle sera proposée aux présidents des comités de sélection dès mars 2024.

Elle est obligatoire pour les nouveaux MCF (en lien avec les formations suivies dans le cadre de leur année de stage en vue de la titularisation).

Pour les personnels BIATSS, la formation est recommandée pour tous les agents. La programmation de cette formation doit être assurée par les composantes et les directions centrales au cours de l'année 2023/2024.

Il est suggéré de mettre en place un créneau de formation banalisé permettant un suivi collectif du module, par équipe.

Concernant les membres des instances, la formation est recommandée, dans un délai de six mois, pour membres du CA, de la CFVU, de la CR, des CCUPS et des CPE et CCP, et sera bientôt obligatoire pour les élus titulaires et suppléants du CSAE et des F3SCT.

Synthèse des scénarii de déploiement proposés

Cible	Caractère de la formation	Echéance cible	Suivi de l'action
Etudiants	Recommandée	<ul style="list-style-type: none"> - Lors des semaines de rentrée pour les L1/BUT1 - Plus d'informations fin 08/2023 pour les L2 L3 / BUT2 BUT3 et les masters 	<ul style="list-style-type: none"> - Composantes (VD formation), DVEEC et DFR pour les licences / BUT - GS, DVEEC et DFR pour les masters
Doctorants	Obligatoire	Dès la rentrée 2023/2024	MDD
Encadrants de doctorants	<ul style="list-style-type: none"> - Obligatoire pour les directeurs de thèse candidats à l'HDR et pour les personnes demandant l'autorisation à diriger une thèse sans HDR (mentorat) - Recommandée dans les autres cas 	Dès la rentrée 2023/2024	<ul style="list-style-type: none"> - Composantes pour les nouveaux HDR d'UPSaclay - Ecoles doctorales pour les nouveaux HDR d'un autre établissement et pour les personnes demandant l'autorisation de diriger une thèse sans HDR
Personnels / Equipe présidence	Obligatoire	Dès la rentrée 2023/2024	IFP
Personnels / directeurs	Obligatoire	Dès la rentrée 2023/2024	IFP
Personnels / nouveaux arrivants	Recommandée à ce stade	Dès 2024, sous un délai de 3 ans à partir de la prise de fonctions	IFP
Personnels E.C.EC	<ul style="list-style-type: none"> - Recommandée pour tous - Proposée aux présidents des CoS - Obligatoire pour les néo MCF - Obligatoire pour les directeurs de thèse candidats à l'HDR et pour les personnes demandant l'autorisation à diriger une thèse sans HDR (mentorat) 	Dès la rentrée 2023/2024	<ul style="list-style-type: none"> - DIP pour les néo MCF - Composantes pour les nouveaux HDR d'UPSaclay - Ecoles doctorales pour les nouveaux HDR d'un autre établissement et pour les personnes demandant l'autorisation de diriger une thèse sans HDR
Personnels BIATSS	Recommandée à ce stade	2023/2024 pour les agents déjà en fonctions	Directeurs/managers en lien avec l'IFP
Membres des Instances	Recommandée et obligatoire CSAE/F3SCT	Dès la rentrée 2023/2024 et dans un délai de 6 mois	IFP

A la question d'Elvire PETIT-ROGER sur la manière de rendre obligatoire une formation, Emilie ROGER précise qu'aucun moyen de coercition n'est mis en place, mais la Présidence demande à ce que les directions et composantes soient assez incitatives (notamment en

proposant un moment pour que chacun puisse se former). Si cependant cela s'avérait insuffisant, il faudra envisager un autre montage.

Mais Emilie ROGER souligne qu'il s'agit d'un sujet important qui ne touche plus seulement la sphère professionnelle et ne constate pas de réticence particulière des différents publics ciblés à suivre cette formation.

Interrogée par Jacques-Olivier KLEIN sur le caractère obligatoire de la formation dans le cadre d'une HDR et sur la possibilité de mesurer l'efficacité de la formation notamment sur le nombre de signalements, Emilie ROGER rappelle que celle-ci est obligatoire, à compter de cette année, pour les nouveaux candidats à l'HDR ou pour les personnes demandant à diriger une thèse sans HDR, sans rétroactivité possible.

Emilie ROGER souligne que l'objectif premier de cette formation est que tous (étudiants, personnels, doctorants, enseignants, enseignants-chercheurs...) aient assimilé ce que sont les VSS, sachent les identifier et soient en mesure d'agir. Des enquêtes de satisfaction sont donc réalisées régulièrement afin de mesurer l'efficacité de ce module dans l'information et la prévention des VSS. Bien qu'il soit encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette formation sur le nombre de signalements, il est toutefois légitime de penser qu'il y aura une multiplication des signalements, phénomène naturel dans la mesure où elle permet de libérer la parole. Quoiqu'il en soit, il est déjà constaté un nombre croissant d'étudiants qui interrogent la cellule de lutte contre les VSS.

Interrogée par Elvire PETIT-ROGER, Emilie ROGER confirme que d'autres universités ont mis en place des dispositifs de prévention contre les VSS. La présidence de l'Université Paris-Saclay souhaite que ce module soit proposé gratuitement à toutes les universités de France eu égard à l'importance du sujet (son déploiement est en cours).

Laurent PERONNY informe qu'une réflexion est actuellement menée dans le département GMP sur l'organisation d'un amphi de présentation, début 2024, à destination des étudiants des BUT1, 2 et 3 et les licences professionnelles. Pour les années ultérieures, cet amphi sera proposé aux étudiants de BUT1.

Elvire PETIT-ROGER précise qu'un théâtre forum va être prochainement organisé sur ce thème pour les étudiants du département GEII1.

Emilie ROGER approuve cette initiative qui complète la formation proposée.

3. Point RH

Rapporteur : Elvire PETIT-ROGER

Etat des services :

- Enseignants :
 - 1 CLD MCF – non remplacé (GE1)
 - 2 MCF réussite concours – non remplacés (GE1)
 - 1 CLM PRAG – non remplacé (GMP)
 - 1 mise à disposition PRAG – non remplacé (GE2)
 - 1 mise en disponibilité PRAG (GE1) : 1 ATER arrivée prévue le 01/11/2023 (GE1)

Deux postes de Maître de Conférences ne sont pas pourvus pour cette rentrée. Jacques-Olivier KLEIN précise qu'auparavant, un enseignant-chercheur promu était remplacé par un ATER, ce

qui n'est plus le cas aujourd'hui, l'université ayant désormais décidé de ne plus procéder à l'affectation d'un ATER sur un poste devenu vacant.

▪ BIATSS :

- 1 agent TECH prévention des risques en détachement – concours infructueux
- 1 agent TECH informatique départ en retraite- concours infructueux
- 2 agents TECH informatique départ en retraite et réussite concours- ASI concours infructueux
- 1 agent ASI son et image – concours infructueux
- 1 CLM TECH méca - non remplacé
- 1 agent ATRF P2 électricien départ en retraite – concours infructueux
- 1 CLM ATRF P2 maintenance remplacé par un CDD
- 1 mi-temps thérapeutique en ATRF P2 magasinier
- 1 mise en disponibilité ATRF (magasinier) - non remplacé (demande de CDD en cours)
- 1 agent SAENES en CLM → CDD finance jusqu'au 31/12/2023
- 1 agent en CLM en scolarité → 1 étudiante jusqu'au 31/12/2023
- 1 agent en CDD de 3 ans à compter du 20/11/2023 en FCA

université
PARIS-SACLAY
IUT DE CACHAN

Stéphane POUJOULY souligne la difficulté de recrutement pour les postes TECH info et rappelle qu'il avait été décidé d'ouvrir au concours un poste ASI (aux lieu et place des deux postes TECH). Il exprime son étonnement au regard des modalités de recrutement : d'une part, la fiche de poste publiée par l'Université ne mentionne aucunement le lieu d'affectation, le candidat n'ayant pas d'information sur son lieu de travail (la seule mention « Université Paris-Saclay » étant trop large pour permettre à un candidat de se positionner et d'apprécier son environnement de travail) ; d'autre part, seule une liste principale de deux candidats a été établie, sans liste complémentaire.

Elvire PETIT-ROGER explique que les postes ne sont pas fléchés vers une composante, la politique de l'Université étant d'ouvrir des concours génériques. Elle précise que les composantes ne sont pas décisionnaires dans ce domaine.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES confirme que cette politique n'est pas en faveur de l'IUT de Cachan et affirme sa volonté que tous les concours ne soient pas génériques. Cette volonté a déjà été exprimée à plusieurs reprises auprès de l'équipe Présidence.

Elvire PETIT-ROGER apporte les précisions suivantes :

- la demande de CDD pour le poste ATRF magasinier a été actée le 11 octobre et la fiche de poste publiée ;
- pour pallier l'absence (CLM) d'un agent SAENES Finance, l'IUT a obtenu un CDD de gestionnaire Finance jusqu'au 31.12.2023 ; elle indique que l'agent, à l'issue de son CLM, bénéficiera d'un départ à la retraite ;
- l'Université a accepté un CDD de trois ans sur le poste ITRF de la Formation Continue et Apprentissage.

André DIDIER estime que la question du rehaussement des postes et/ou des traitements doit se poser face au nombre croissant de concours infructueux et de postes vacants et aux difficultés de recrutement, la fonction publique étant de moins en moins attractive. Les différents ensembles et groupes fonctionnels du RIFSEEP ainsi que la faiblesse du point d'indice ne sont pas étrangers à cette situation.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES confirme que le recrutement public est très difficile et que l'externalisation qui en résulte représente un coût non négligeable pour les campus (notamment au niveau des coûts de maintenance).

Romain PELLARDY constate également les difficultés de recrutement au niveau central, les exigences salariales des candidats ne correspondant pas aux grilles de la fonction publique.

Jacques-Olivier KLEIN propose qu'un avis officiel soit émis par la F3SCT Spéciale dans lequel serait exprimé le souhait que les postes soient davantage fléchés sur l'IUT de Cachan. Stéphane POUJOULY et Laurent PERONNY souhaitent que cet avis mentionne également le nombre croissant de postes vacants et l'accroissement de la charge de travail qui découle pour les personnels en poste.

Les membres de la FSCT sont favorables à cette proposition. Une interruption de séance est déclarée.

A la reprise de séance, l'avis suivant est présenté par les membres de la F3SCT :

***Les représentants du personnel de l'IUT de Cachan alertent sur le nombre de postes vacants dans l'établissement.
L'une des causes est la trop faible rémunération ; une autre cause est liée au caractère générique des fiches de poste.
Nous demandons de pouvoir changer de stratégie pour certains postes en précisant l'affectation à l'IUT de Cachan.***

Cet avis, soumis à vote, est **approuvé à l'unanimité** des représentants élus des personnels.

Nombre de représentants des personnels	5
Nombre de votants	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

Campagne emploi 2024 :

Enseignants PRAG :

1ère session : recrutement en cours

- ✓ 1 poste en GEII => départ mise en disponibilité (Mr Angelis)

Enseignants chercheurs : demande de publication – en attente d'arbitrage

- ✓ 1 poste de MCF GEII => remplacement départ réussite concours Mr Saint-Martin Jérôme
- ✓ 1 poste de MCF GEII => remplacement départ réussite concours Mr Gac Nicolas

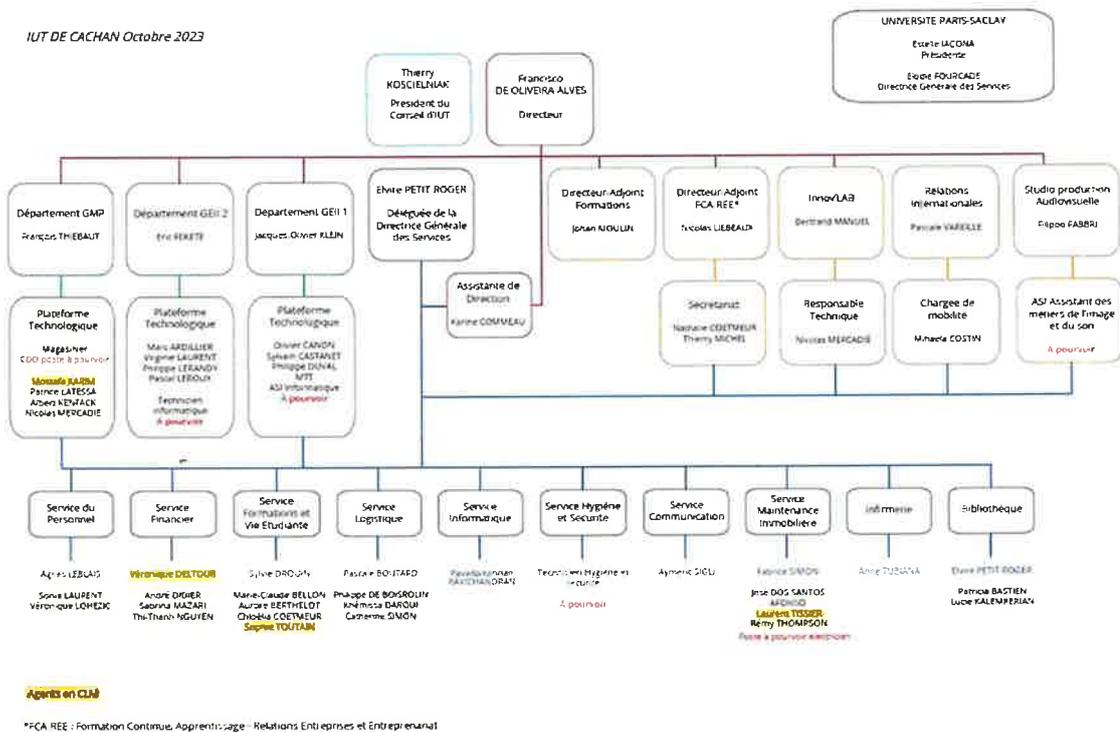
BIATSS : Demande d'ouverture de concours CE 2024 – en attente de validation

- ✓ 1 concours ASI (cat. A) métier de l'image et du son
- ✓ 1 concours ASI (cat. A) gestionnaire d'infrastructures
- ✓ 1 concours TECH (cat. B) informatique
- ✓ 1 concours TECH (cat. B) prévention des risques
- ✓ 1 concours TECH (cat. B) BOE maintenance
- ✓ 1 concours SAENES (cat. B) finance
- ✓ 1 concours TECH (cat. B) RI ou CDI
- ✓ 1 concours ATRF P2 BOE (cat. C) maintenance
- ✓ 1 concours ATRF P2 (cat. C) FCA
- ✓ 1 concours recrutement direct (cat. C) reprographie

Elvire PETIT-ROGER précise que deux concours ont été ouverts pour des agents en CDD en poste à l'IUT (poste en BOE maintenance et le poste en RI).

Afin d'optimiser les chances de recrutement, André DIDIER suggère de ne pas limiter le concours Finances aux SAENES mais de l'ouvrir également aux ITRF. Cette proposition est accueillie favorablement par Elvire PETIT-ROGER.

Organigramme :



4. Point sur les souffrances au travail à l'IUT de Cachan

Rapporteur : Jacques-Olivier KLEIN

Pour les enseignants, une des causes de cette souffrance au travail est la mise en place (non encore achevée à ce jour) du BUT pendant la pandémie de Covid, qui a engendré un épuisement de nombreux enseignants.

Cet épuisement s'est traduit notamment dans les modalités de communication, lesquelles ont fait apparaître un niveau élevé de violence. Certains de ces messages ont été transmis, pour information, à Mme BOIVIN afin d'en mesurer l'impact sur le personnel.

Pour les personnels administratifs, cette souffrance résulte principalement du manque de personnel (maladie, départs en retraite, agents non remplacés) qui engendre une surcharge de travail et un épuisement des personnels en poste afin d'assurer au mieux la continuité du service public.

FDOA

Cette situation accroît le risque de burn-out.

Des discussions ont eu lieu afin de dégager des pistes de solution. Mais il s'est avéré difficile de sélectionner des missions prioritaires car de nombreuses d'entre elles sont essentielles pour la bonne marche de l'IUT, y compris les tâches « bureaucratiques » qui, bien que parfois mal perçues par ceux qui doivent les accomplir, sont cependant stratégiques pour l'établissement et ne peuvent donc être délaissées (ex : auto-évaluation ; conseils de perfectionnement).

La difficulté est donc de parvenir à effectuer au mieux un maximum de tâches et missions tout en privilégiant le bien-être au travail (confiance, bienveillance).

Afin de remédier à cette situation complexe, les représentants élus FSU ont exprimé le souhait d'une externalisation de cette problématique par la réalisation d'une enquête menée par la F3SCT centrale afin d'identifier les difficultés de l'IUT, voir quelles sont les récurrences de ces difficultés dans les différentes composantes et ainsi permettre à l'Université d'avoir une vision globale et de dégager des pistes d'amélioration des modalités de fonctionnement pour le bien-être de chacun.

Les représentants élus SUD-CGT s'associent à cette demande mais sollicitent également la réalisation d'une enquête par un cabinet indépendant à l'instar de celle diligentée à l'IUT de Sceaux début 2023.

A la question de Laurent PERONNY sur les suites données à l'enquête menée à l'IUT de Sceaux, Romain PELLARDY confirme qu'un programme d'action a été édité.

Anne TUBIANA, infirmière de l'IUT de Cachan, intervient à la demande des représentants élus pour présenter un bilan du service médical sur cette question de la souffrance au travail. Une douzaine d'agents, enseignants et BIATSS, a été reçue par le service médical sur l'année écoulée pour évoquer des faits de risque psychosocial dans le cadre de leurs fonctions. Ces agents ont été invités à prendre contact avec Mme Cavas, conseillère en prévention des risques psychosociaux de l'Université. Cinq d'entre eux ont à ce jour fait cette démarche. Interrogée par Elvire PETIT-ROGER, Anne TUBIANA indique que sur les douze agents reçus, deux sont enseignants et dix des personnels BIATSS.

Anne TUBIANA précise que la situation de l'IUT de Cachan est régulièrement évoquée lors des commissions RPS de l'Université.

Anne TUBIANA souligne que cette souffrance se manifeste tant parmi les enseignants que les personnes BIATSS, mais souhaite attirer toute particulièrement l'attention sur la prise en charge des nouveaux enseignants qui doivent être vus en priorité par le service médical, certains ayant déjà manifesté des difficultés. Il s'agit là d'une situation nouvelle par rapport aux années précédentes. Elle annonce qu'ils seront convoqués avant les congés de fin d'année.

Face à ce constat, Aurélien GAUTREAU estime que si la prise en charge est nécessaire, elle n'est pas suffisante et qu'il est important de déterminer les causes de cette souffrance. Pour cette raison, il demande à ce que les représentants des personnels soient associés à la rédaction du cahier des charges de l'enquête sollicitée et que les résultats soient rendus publics auprès du personnel de l'établissement.

Au regard du bilan dressé par Anne TUBIANA faisant apparaître une réelle souffrance tant des personnels administratifs que des personnels enseignants et suite aux échanges entre les membres de la F3SCT, les représentants des personnels jugent opportun qu'une enquête soit diligentée et proposent l'avis suivant :

Suite à l'examen d'un point sur la souffrance au travail des personnels de l'IUT de Cachan, les représentants du personnel tiennent à montrer leur vive inquiétude sur les conséquences du manque de personnel BIATSS et sur l'épuisement des enseignants suite à la mise en place du BUT.

Dans ce contexte, et pour que l'université puisse disposer des éléments pour améliorer les conditions de travail, les représentants du personnel demandent qu'une enquête soit menée à l'IUT par les élus de la F3SCT centrale de l'université.

De plus, concernant les personnels BIATSS, pour que l'IUT puisse identifier les causes et élaborer un plan d'action, les représentants du personnel considèrent qu'un avis extérieur est nécessaire et demandent qu'un audit externe soit mené. Ils demandent à être associés à l'élaboration de son cahier des charges.

A la question d'Elvire PETIT-ROGER sur les raisons du choix d'un audit ne concernant que les personnels BIATSS, Jacques-Olivier KLEIN justifie cette position par la plus forte proportion de BIATSS impactés et par le coût que représente un tel audit et le temps qu'il nécessite.

Romain PELLARDY précise que la réglementation en vigueur prévoit la compétence des F3SCT locales pour mener les enquêtes telles que celle qui est sollicitée. Il avertit que si la F3SCT centrale devait toutefois être missionnée, l'enquête ne pourrait pas avoir lieu avant fin 2024 compte tenu des délais de mise en place, l'Université ne disposant pas de la même rapidité d'action qu'un cabinet.

Aurélien GAUTREAU souligne cependant l'urgence de la situation eu égard au nombre de personnels signalés en souffrance. Ses propos sont appuyés par Mathilde SVAB qui estime que les données chiffrées ne reflètent que partiellement la réalité, certains personnels en souffrance ne s'étant peut-être pas manifesté auprès du service médical.

L'avis est **approuvé à l'unanimité** des représentants des personnels.

Nombre de représentants des personnels	5
Nombre de votants	5
Pour	5
Contre	0
Abstention	0

5. Point sur les travaux

Rapporteur : Pascale BOUTARD

Bilan des travaux 2023 :

Terrassements sondages avec minipelle bâtiment F	2 282,44 €	10/02/2023
Remplacement robinet radiateur + réparation fuite bâtiment G	439,14 €	03/01/2023
Reprise du réseau EU en vide sanitaire bâtiment F	1 410,19 €	03/04/2023
Electricité salle E103	967,98 €	17/02/2023
Eclairage maquette atelier mécanique	1 894,25 €	21/02/2023
Entretien du réseau des buées grasses de la cafétéria (hottes)	4 947,84 €	23/03/2023
Electricité bat B Terrasse et projecteurs extérieurs	3 166,30 €	15/02/2023
Faux-plafond bureau B013	1 674,00 €	16/03/2023
Entretien des terrasses bâtiment FG H	7 304,40 €	27/03/2023
Entretien des terrasses bâtiments B1 + C	3 601,87 €	31/03/2023
Réparatons fuite bât F	3 750,00 €	16/03/2023
Réparation fuite bâtiment H salle de DS	4 953,60 €	28/02/2023
Installation d'un extincteur dans la salle du labo moteur en GMP	641,50 €	08/03/2023
Réparation climatiseur salle serveurs bât E 3e étage	1 669,92 €	02/03/2023
Changement du moteur du rideau métallique du bat E escalier	1 362,60 €	07/03/2023
Travaux de réparation des sanitaires au bâtiment C RdC	1 673,04 €	28/03/2023
Réfection complète de la terrasse bâtiment B-3 côté Est	42 063,89 €	27/04/2023
Réfection de la terrasse B2 (salle des conseils)	76 643,06 €	09/05/2023
Remplacement du servomoteur de vanne terrasse bâtiment F	517,20 €	28/03/2023
Travaux de réparation sur vide sanitaire au bâtiment F	5 660,24 €	29/03/2023
Remplacement éclairage bâtiment E salle 309	1 126,36 €	05/09/2023
Diagnostic amiante avant travaux bâtiment H face nord	438,00 €	13/04/2023
Réparation alarme bâtiment H, clavier HS	557,10 €	14/04/2023
Changement de 8 volets roulants (BDE et cafétéria)	13 686,97 €	03/05/2023
Réparation du servomoteur pour volet d'air de la CTA amphi 2	424,20 €	12/05/2023
Curage des regards et réseau EU du bât F	1 707,48 €	18/04/2023
Reprise de la vidange du bac sanitaire bât B RdC (sanitaires personnel)	585,06 €	12/05/2023
Peinture de la salle C014	2 083,60 €	23/06/2023
Peinture de la salle C010	2 083,60 €	23/06/2023
Peinture de la salle C06	1 955,18 €	23/06/2023
Peinture de la cafétéria	2 143,02 €	21/07/2023
Adoucisseur d'eau pour la chaufferie	3 105,64 €	08/09/2023
Revêtement des sols bâtiment E passage pompier et local ménage	3 387,64 €	06/07/2023
Remplacement de 16 plaques polycarbonates bâtiment G	5 902,80 €	01/06/2023
Réparation WC bâtiment B 1er étage	337,76 €	25/05/2023
Faux-plafond foyer BDE	3 360,00 €	16/06/2023
Diagnostic amiante avant travaux salles B0105 B116 B119 E0111	697,20 €	21/06/2023
Désamiantage bâtiment H côté nord	13 231,19 €	31/08/2023
Contre cloison acoustique salle E011	3 120,00 €	31/07/2023
Faux-plafond 2e salle cafétéria	2 433,60 €	16/06/2023
Peinture 2e salle de la cafétéria	2 136,62 €	23/06/2023
Réfection de la terrasse au bâtiment D	139 566,11 €	11/08/2023
Faux-plafond de la salle de musculation (future salle de musique)	1 824,00 €	31/07/2023
Sols de la salle E011 (lieu de vie BDE)	3 917,04 €	06/07/2023
Dépose de dalles de faux-plafond pour désamiantage au bâtiment H	1 009,97 €	31/08/2023
Travaux de remplacement des vannes EF et sous station chauffage bâtiment B	2 390,14 €	15/09/2023

De nombreux travaux ont été réalisés sur l'année 2023 dont les principaux sont le terrassement et le sondage au bâtiment F, l'entretien du réseau des buées grasses de la cafétéria qui n'avait encore jamais été effectué ou encore la réfection de la terrasse du bâtiment D et l'entretien de toutes les terrasses.

Les multiples réparations de fuites d'eau ont également représenté un coût très élevé dans le budget 2023.

Parallèlement ont été réalisés des travaux d'entretien : travaux de peinture, d'électricité, revêtement de sols, dépose de dalles de faux-plafonds, désamiantage au bâtiment H.

Travaux à venir :

Travaux à venir (BC et Devis en cours)	Coût en €
Travaux d'électricité salle de musique	8 597,69 €
Recherche panne sur les régulateurs priva des 2 CTA et groupes froid CIAT	1 426,50 €
Evaluation de l'état de conservation amiante, rédaction DTA	22 848,00 €
Fourniture et pose d'une double pompe en remplacement circuit CTA bâtiment F	2 587,25 €
Création d'une VMC dans les sanitaires+local technique+bureau F	4 034,62 €
Chauffe eau salle de musique + bât F salle PaG (crédits GMP)	1 316,99 €
Raccordement de 2 nouveaux siphons de sols cuisine cafétéria	1 595,12 €
Création d'une production ECS bât B, toilettes personnel	1 667,98 €

- ✓ Les travaux d'électricité dans la future salle de musique (ancienne salle de musculation) sont toujours en cours.
- ✓ Une analyse de l'état de conservation des dalles d'amiante, sollicitée par la société de ménage, a lieu entre le 25 septembre et le 2 novembre et aboutira à la rédaction d'un DTA (Dossier Technique Amiante). Dans le cadre de cette expertise, une trentaine de prélèvements sont prévus dont le coût n'est pas inclus dans la facture de 22 848 €. Le nombre exact de prélèvements sera communiquée par le prestataire début novembre.
- ✓ En raison de la présence de moisissure dans les sanitaires, le local technique et le bureau du bâtiment F, il a été décidé de l'installation d'une VMC. Pascale BOUTARD est toujours dans l'attente du devis pour percer la terrasse dont le montant devrait être élevé.
- ✓ Des réparations sur des chauffe-eau dans la salle de musique et aux bâtiments F et B sont prévues.

A la question de Laurent PERONNY relative à la nature des travaux réalisés sur les terrasses, Pascale BOUTARD précise qu'il s'agit non seulement de travaux pour remédier aux infiltrations mais aussi de travaux d'isolation.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES alerte les membres de la F3SCT sur le fait que la part du budget consacrée aux travaux pour 2024 sera limitée et que tous les travaux ne pourront pas être réalisés.

Stéphane POUJOULY tient à remercier Pascale BOUTARD pour la réactivité et le respect des délais dans la réalisation des travaux.

André DIDIER déplore l'externalisation de nombreux travaux (peinture, électricité, plomberie...) effectués auparavant par des personnels de l'établissement, ce qui engendre un accroissement non négligeable des coûts de maintenance dans le budget de l'IUT.

Elvire PETIT-ROGER précise cependant que tous les travaux ne sont pas externalisés. L'équipe de maintenance réalise de nombreux travaux, mais ne peut effectivement pas en assumer la charge totale dans la mesure où elle se trouve réduite à trois agents.

6. Question(s) et information(s) diverse(s)

Point sur les demandes spécifiques en matière d'aménagement pour les étudiants :

Chaque année, un certain nombre d'étudiants bénéficie d'aménagement aux examens. Bien que nécessitant un investissement supplémentaire, notamment en termes de temps, pour les enseignants, la plupart de ces dispositions sont relativement faciles à mettre en place (tiers-temps ; mise à disposition d'un ordinateur).

Cependant, depuis quelques années, les enseignants et le service médical constatent une forte augmentation des PAEH (plan d'accompagnement de l'Etudiant en situation de Handicap) dont certains préconisent des aménagements difficiles voire impossibles à mettre en place, telles que la présence d'un secrétaire d'examen ou l'installation de l'étudiant dans une salle isolée.

Laurent PERONNY s'interroge sur les conséquences du non-respect des préconisations lorsque les enseignants sont dans l'incapacité de les mettre en place, étant précisé que le Directeur de l'IUT est tenu de signer le PAEH.

Anne TUBIANA confirme que l'IUT accueille de plus en plus d'étudiants dont les pathologies nécessitent des aménagements. Concernant la présence d'un secrétaire d'examen (qui doit connaître la spécialité de l'examen), elle précise que l'étudiant est informé, dès sa visite médicale, de l'impossibilité de mise en œuvre de cette mesure à l'IUT.

Concernant l'obligation de salle isolée, Elvire PETIT-ROGER suggère l'installation de cabines (« bulles ») vitrées et insonorisées dans la salle de DS.

Laurent PERONNY s'inquiète du coût d'une telle installation et de la conformité de ces bulles avec l'exigence d'isolement.

Mathilde SVAB confirme que ces installations, déployées dans les labos de langues, représentent un investissement conséquent.

Elvire PETIT-ROGER informe les membres de la F3SCT avoir rejeté la demande de Ghislain REMY, référent handicap, de faire assurer la surveillance des étudiants isolés aux secrétaires pédagogiques des départements.

Une autre difficulté soulevée par Laurent PERONNY réside dans les autorisations d'absences en dehors des examens pour raisons médicales figurant dans certains PAEH.

Auparavant, le PAEH mentionnait un volume d'heures d'absences maximum. Cette indication n'est désormais plus mentionnée dans le document.

Ce point fera prochainement l'objet d'une réunion entre le service médical et le service handicap.

Mathilde SVAB intervient pour signaler que cette gestion des aménagements constitue une charge mentale importante pour les enseignants et souhaiterait que les étudiants se

responsabilisent davantage à ce sujet pour informer les enseignants sur les conditions dans lesquelles ils doivent être accueillis.

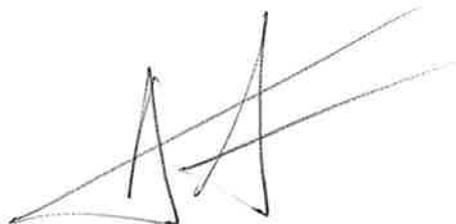
Calendrier :

La prochaine F3SCT est fixée au mardi 19 décembre 2023 – 14h.

A l'ordre du jour de cette séance figureront notamment la présentation des registres et le compte-rendu de l'exercice d'évacuation du 3 octobre.

Francisco DE OLIVEIRA ALVES clôt la séance à 16h15.

Président de la F3SCT Spéciale



Francisco DE OLIVEIRA ALVES